

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Santé : lancement du dépistage des troubles auditifs chez les nouveau- nés

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

SOUICIEUX de répondre à la problématique de la perte d'acuité auditive chez les nouveau-nés, le Centre hospitalier universitaire mère et enfant fondation Jeanne-Ebori (CHUMEFJE), en collaboration avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales, ont procédé hier au lancement du dépistage néonatal des troubles de l'audition.

Il s'agit d'une pratique qui permet de repérer les nourrissons devant subir des tests plus poussés pour une perte auditive le plus tôt possible à l'aide d'un appareillage spécifique déjà disponible au CHUMEFJE. Occasion pour le Pr Simon Atebo de préciser que "c'est une très bonne initiative de lancer le dépistage universel des troubles de l'audition. Le développement du cerveau de l'enfant se fait de façon progressive et lorsqu'il y

a des troubles de l'audition, il est important de les dépister le plus rapidement possible pour pouvoir appareiller l'enfant. Pour avoir des résultats sur ce dépistage, il faut que celui-ci soit fait avant la première année de vie, car c'est à ce moment que le cerveau se développe. C'est un examen qui n'est pas douloureux et qui se fait durant le sommeil de l'enfant".

Pour sa part, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, a souligné que "vous mettez en œuvre la politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, qui entend faire de cette structure un pôle d'excellence en matière de prise en charge de la mère et de l'enfant. Beaucoup d'enfants souffrent de troubles auditifs, car le diagnostic est fait tardivement. Aussi, la durabilité de ce projet dépendra de la formation du personnel, de la maintenance des appareils et de l'engagement du personnel".



Photo: H.N.M

Un instantané d'un nouveau-né appareillé, hier au CHU mère-enfant Jeanne Ebori.

DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : 29 juin 2022
Appel d'Offres : N°03/PR/ANPN/SE/F/C CASES/2022
Nom du projet : Achat d'équipements pour la construction des cases.
Source de financement : Etat gabonais, budget 2022

1. OBJET

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) lance un appel d'offres pour l'achat des équipements pour la construction des cases.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 F CFA. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
Secrétariat Exécutif
Service Passation de Marchés
Bâtiment ANPN Quartier Haut de Gué Gué
Rue Bana Ba Kengue (1.165.TB2)
B.P. 20.379 Libreville, Gabon
Email : irenemouely@gmail.com
Tel +241 77 57 43 10

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'IS 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 29 juillet 2022 à 10 h 00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'une valeur de 1 pour cent (1%) du montant hors taxe de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 29 juillet 2022 à 10 h 30 dans la salle de réunion de l'ANPN, sise au quartier Haut de gué gué.

Le Secrétaire Exécutif de l'ANPN

Christian TCHAMAMBELA

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME